



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 juillet 2017

Soixante et onzième session  
Point 149 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2017

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/71/708/Add.1)]

### 71/293. Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/289](#) du 17 juin 2016,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. Réaffirme ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. Prend acte du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> ;

3. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. Prie le Secrétaire général d'apporter son concours à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, par l'intermédiaire du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) qui assurera des services financiers et administratifs, notamment des services de traitement ;

5. Note avec satisfaction la restructuration du Centre de services régional ;

6. Rappelle le paragraphe 30 du rapport du Comité consultatif et, en ce qui concerne les différences quant aux augmentations de traitements du personnel recruté sur le plan national par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et par le Centre de services

<sup>1</sup> A/71/835.

<sup>2</sup> A/71/836/Add.9.



régional, prie le Secrétaire général de préciser les attributions du Centre et de la Mission pour ce qui est des questions administratives se rapportant au Centre ;

**Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

7. *Approuve* un montant de 33 000 000 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 ;

**Modalités de financement des dépenses prévues**

8. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 seront financées comme suit :

*a)* Un montant de 32 313 100 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 ;

*b)* Un montant de 686 900 dollars sera imputé sur les crédits demandés pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) sur lesquels elle se prononcera lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

*c)* Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 993 600 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, sera déduit du montant visé à l'alinéa *a* ci-dessus et réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en activité ;

9. *Décide également* d'examiner à sa soixante-douzième session la question du financement du Centre de services régional.

*89<sup>e</sup> séance plénière  
30 juin 2017*